

REGULATION DES IMPORTATIONS DE SEL IODE ET FLUORES A MADAGASCAR

TEXTES:

- ❑ Loi 2011-002 du 15/07/11 portant code de la santé
- ❑ Loi 2015-014 du 10/08/15 sur les garanties et la protection des consommateurs
- ❑ Décret 2014-1771 du 19/11/14 fixant les mesures d'adoption de la politique nationale de lutte contre les troubles liés à la carence en iode et fluore

Procédure d'importation de sel à Madagascar:

Dématérialisation selon le Module MIDAC
(Ministères, Départements et Agences de Contrôle)

Les différentes Agences de Contrôle doivent être informées, le plus tôt possible, des marchandises soumises à leur contrôle afin de délivrer le permis (autorisation, certificat ou régime spécial) y afférant dans les meilleurs délais, suivant les exigences réglementaires.

L'Administration des Douanes, quant à elle, doit être informée, dans les plus brefs délais et d'une manière sécurisée, de la décision des Agences de Contrôle.

I- AU NIVEAU DE MINISTÈRE DU COMMERCE:

1- *Délivrance d'AET (Autorisation Exceptionnelle de Transfert, d'acheminement direct et d'entreposage extérieur des denrées alimentaires importées)*

2- *Délivrance de Certificat de non contamination radioactive (CNCR)*

3- *Délivrance d'Autorisation de mise en commercialisation*

4- *Procédure de destruction ou changement de destination en cas de non-conformité des produits.*

II- AU NIVEAU DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE À TRAVERS L'ACSQDA:

1- *Analyse de sel prélevé par les agents assermentés du Ministère du Commerce selon les normes en vigueur (Bulletin d'analyse)*

2- *Délivrance de Certificat de consommabilité.*

Statistique globale de sel importés:

- en 2016: 2 296 tonnes
- en 2017 (jusqu'à fin mai): 280 tonnes

Constat: Une diminution significative.

Raison: Durant 2016, des sels importés d'une quantité de presque 1000 tonnes sont constatés non conformes (quantité d'iode et/ou fluore insuffisante ou emballage non conforme)

Conclusion:

L'importation de sel iodé et fluoré commence à se réguler.

Toutefois, Madagascar est une île, dont quelques régions sont producteurs de sel (Morondava, Tuléar, Diégo), par conséquent, l'appui des Unités de production reste la meilleure solution.